

La Martelière



SOMMAIRE

P 2	• Infos Pratiques	P 15 - 18	• Zoom sur nos Ecoles...
P 3	• Le Mot de la Présidente	P 19	• ... Les Noms de nos Ecoles
P 4	• « <i>La Provence</i> » - Article du 06.07.2022	P 20	• Nos Rues... Rue Fernand Léger
P 5 - 9	• Le Point sur l'Urbanisme et le Village	P 21 - 22	• Un Petit Tour par la Côte à l'Os • La Petite Recette de Nicole
P 10 - 13	• Tout Savoir sur l'Ecole	P 23	• Les Associations Communiquent...
P 14	• Petite Histoire du Manuel Scolaire	P 24	• Le Marché de Noël 2022

C.I.V. Raphèle Avenir : Association Loi 1901
Siège : 5 impasse de l'Arlésienne – 13280 RAPHELE

Mail : civ.raphele.avenir@gmail.com www.civraphele.fr

Le journal **La Martelière** est édité en 500 exemplaires par le Comité de Rédaction
Commission Communication du C.I.V. - Impression MDVA d'Arles

QR Code
d'accès au site
C.I.V.



INFOS PRATIQUES

SERVICE MEDICAL SUR RAPHÈLE - MOULÈS

A RAPHÈLE

Médecins :

Dr ANNETIN
10 rue des Santons
06 08 69 80 98

Dr RIVIERE
16 route de la Crau
04 90 98 02 68

Cabinet d'infirmières :

Mmes BILLONG Elodie, CARTAGENA Audrey et TRISTANT Cécile

Le cabinet d'infirmières est ouvert 10 rue des Santons de 8h00 à 8h30 sur rendez-vous du lundi au samedi et selon besoins.

Prise de rendez-vous possible au cabinet l'après-midi.

Les soins sont assurés à domicile sur Raphèle, Moulès et environs.

Permanence téléphonique tous les jours, W.E. et jours fériés au :

04 90 98 32 57

A MOULÈS

Médecin :

Dr QUENEE
13 rue d'Argençon
04 90 98 05 85

Cabinet d'infirmières :

Marie- Pierre ADJAMI
&
Fabienne ROIGNANT

Permanence téléphonique :

04 90 98 47 97

Les médecins n'assurent plus de permanences pour le Service de Garde. En cas d'urgence, il convient de joindre le SAMU (le 15 au téléphone) qui répercutera l'appel auprès des services adéquats.

Le cabinet du Dr Annetin est temporairement fermé. Celui-ci est absent pour maladie jusqu'en début d'année prochaine. Etant donné la pénurie médicale, il est peu probable qu'un médecin remplaçant soit trouvé.

PERMANENCE EN MAIRIE DE RAPHÈLE

04 90 49 47 27

Ouverte au public du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h00

Monsieur Gérard QUAIX
Adjoint délégué pour Raphèle
le MARDI matin sur RDV

C.C.A.S. (Centre communal d'Actions Sociales)

Sur RDV – 11 rue Parmentier – 13200 ARLES
Renseignements au **04 90 18 46 80**

ATELIER INFORMATIQUE

Animé par Roger Speranza
Tous les mardis de 14h à 17h – **Centre Jean VILAR**

C.A.S. (Centre d'Activités Sportives)

Centre Jean VILAR - RAPHELE

Pendant les vacances de 14h00 à 17h00
Sauf vacances de Noël (fermeture)

ASSISTANTE SOCIALE

ESPA – Maison de la Solidarité (Ex DDISS)

4 rue de la Paix – 13200 ARLES - sur RDV –

Tél : **04 13 31 78 63**

M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole)

Parc D'Activités Fourchon – 2 rue Charlie Chaplin –
13200 ARLES – Tél : **09 71 10 39 60**

ACCM – Info Collecte

(Communauté d'Agglomération Crau Camargue Montagnette)
04 84 76 94 00

LE MOT DE LA PRESIDENTE



Même si l'été a joué les prolongations, l'heure de la rentrée a bel et bien sonné.

Rentrée des classes bien sûr, mais également reprise de toutes les activités que les associations de Raphèle vous proposent et elles sont nombreuses.

J'espère que cette pause estivale, synonyme de repos, fut bénéfique pour tous les acteurs bénévoles de nos associations et que cette rentrée, en forme d'une nouvelle page blanche, s'annonce des plus riches.

Rentrée des classes qui a sonné le glas de la fin des vacances mais qui est aussi synonyme de renouveau – nouvelle année scolaire, nouveaux enseignants, nouveaux apprentissages, nouveaux camarades - tout cela propice aux bonnes résolutions.

Bonne rentrée donc à tous, dans cette Ecole qui nous est chère, un des piliers de notre société qui mérite bien un numéro spécial de *La Martelière*.

Durant cette période de congés et contre toute attente, de belles réalisations ont tout de même vu le jour dans notre village ; à n'en pas douter grâce à la ténacité de l' élu du village, des améliorations visibles et attendues depuis fort longtemps. Ces travaux ne vont certes pas changer la face de Raphèle mais ils ont le mérite d'être accomplis. Aussi, ne boudons pas notre plaisir de les voir enfin se réaliser même si d'autres points n'ont malheureusement pas évolué d'un iota au point d'être tenté de faire un copier-coller de Martelière en Martelière.

Le détail se trouve dans l'article Urbanisme, reflet de l'entretien que l' élu nous a accordé avec toujours autant de disponibilité et nous l'en remercions.

Une nouvelle fois, l'article sur Raphèle dans *Arles Info* a heurté certains d'entre nous alors que

d'autres, au contraire, pensent qu'il n'y a pas de quoi « fouetter un chat » dans ce qui est dit. En réalité, ils ont raison ; ce n'est pas tant ce qui est dit qui nous gêne mais ce qui n'est pas dit et que l'arlésien lambda ne sait pas.

Sans rentrer dans les détails, ces lotissements qui apparaissent dans l'article comme providentiels sont tous, en connaissance de cause, raccordés à des réseaux reconnus vétustes et sous-dimensionnés ; ils ne feront qu'aggraver la situation pour Raphèle.

Avec ces cinq lotissements, la seule chose qui s'agrandit à Raphèle, ce sont les difficultés.

Héritage malheureux de la municipalité précédente, « il n'y a rien que l'on puisse faire », nous a-t-on dit et rien n'a été fait pour limiter les dégâts ; pire, aucun investissement public notable n'est prévu aujourd'hui pour les accompagner.

Même si tout le monde est d'accord pour le reconnaître, le statut de village sacrifié ne lui attire même pas une attention particulière.

Même le City Stade, promis à un enfant, n'est toujours pas annoncé.

Nous aurons 145 nouvelles habitations et absolument rien pour les accueillir à part peut-être de très mauvaises surprises.

Fidèle à un bulletin municipal, ces informations tronquées duperont le lecteur candide mais pas les Raphélois.

Notre Commission Animation est à pied d'œuvre pour vous proposer un Marché de Noël revisité avec quelques nouveautés et de belles surprises. Il aura lieu du 19 au 20 novembre 2022.

Je vous laisse découvrir l'excellent travail de la Commission Communication pour la réalisation de ce numéro 117.

Bonne lecture à tous.

Christine Moschini



« LA PROVENCE » – Article du 06.07.2022

Retour sur notre intervention dans *La Provence* où le CIV exprime, une fois de plus, ses plus grandes craintes quant au risque d'inondation dans la partie basse du village, ainsi que sur le bon fonctionnement du bassin tampon dans le Clos des Paluns.

Sans intervention, ces inquiétudes, cent fois signifiées, sonneront comme un triste présage !

Urbanisme : le comité d'intérêt de village s'inquiète

Les membres du comité d'intérêt de village de Raphèle-les-Arles se font régulièrement l'écho dans leur gazette "La Martelière" des différents problèmes liés à l'urbanisme "non maîtrisé", en particulier avec la construction de cinq nouveaux lotissements : près de 200 logements construits en l'espace de deux ans. "Les problèmes arrivent les uns derrière les autres. Nous avons trois inquiétudes majeures que nous avons signalées à la mairie et aux services compétents mais pour le moment nous ne sommes pas entendus" assure Christine Moschini, la présidente du CIV.

Le premier problème de taille soulevé par le CIV concerne le réseau d'eau pluviale qui arrive dans les marais de Meyrane, de l'autre côté de la voie ferrée et de la RN113. "Des passages sont prévus. Sous la voie ferrée l'eau s'écoule bien, mais les buses plus étroites sous la RN113 sont bouchées en période sèche à plus de 80 %. Nous avons écrit à Pierre Raviol, troisième adjoint au maire en charge du dossier, qui a fait un courrier à la Dirméd (la direction interdépartementale des routes Méditerranéenne). Selon ses informations les travaux ne seront pas faits avant le contournement autoroutier, c'est-à-dire au mieux en 2028. Nous avons fait part de notre inquiétude dans un courrier adressé à la sous-préfète d'Arles, car l'eau de pluie ne peut plus s'évacuer convenablement et risque d'inonder les parties basses de Raphèle. Déjà un premier mas a été inondé après un orage, et ce n'était pas un épisode cévenol".

Le second sujet d'inquiétude concerne le bassin de rétention du lotissement du clos des Paluns, au sud-ouest de Raphèle. Le chantier de 55 villas vient de démarrer, et le bassin censé retenir l'eau pluviale laisse plutôt à désirer.

"Le bassin de rétention était une piscine"

"Pendant l'été en juillet dernier, c'était une piscine. Ils avaient trop creusé et l'eau remontait de la nappe. Pendant l'hiver ils ont dû poser une bache au fond pour étanchéifier



Les membres du comité d'intérêt de villages attirent l'attention sur les problèmes liés à l'urbanisation de nouvelles zones, comme le lotissement des Paluns et son bassin de rétention mal conçu. / PHOTO D.L.

le bassin, et réaliser des drains. Nous évaluons le rejet d'eau dans la nature à 13 m³/heure qui part dans les marais. La capacité du bassin est donc réduite, sans parler que l'eau qui remonte même en période sèche en fait une nurserie à moustiques. Nous redoutons que les

drains soient aussi une porte ouverte pour la pollution de la nappe. Il n'y a pas non plus d'équipement en séparateur d'hydrocarbures. Nous avons alerté l'élu, le service urbanisme, nous l'avons signalé à la sous-préfecture, à Sophie Asporé, adjointe à l'urbanisme,

et l'aménagement du territoire. Nous attendons d'avoir les documents de la Dreal sur la modification de permis de construire pour savoir exactement ce qui a été fait, et si tout est en règle".

Enfin, le CIV déplore la vétusté du réseau eaux usées de Raphèle et son sous-dimensionnement par rapport aux besoins. "De plus, le réseau n'est pas étanche et les entrées d'eau d'arrosage ou de pluie dans les canalisations aggravent les débordements périodiques à chaque regard au sud du hameau de Raphèle. L'implantation des cinq nouveaux lotissements dans le village va augmenter ce dysfonctionnement et provoquera une plus grande pollution de surface".

Gérard Quaix, l'élu en charge de Raphèle, ancien président du CIV, est bien sûr au courant de ces différents dossiers. "Nous espérons que la mairie pourra les faire avancer dans le bon sens", conclut l'équipe du CIV, impatiente que ses remarques soient réellement prises en compte avant qu'une catastrophe autrement que naturelle n'arrive. **Olivier LEMIERRE**



Les eaux de ruissellement ont du mal à s'écouler. Les buses sous la RN113 (photo prise au printemps) sont bouchées. / PHOTO DR

LE POINT SUR L'URBANISME ET LE VILLAGE

Le CIV a été reçu le 19 septembre par M. Quaix, adjoint du village, pour répondre à nos questions. Pour faciliter la lecture, les questions du CIV seront en vert, les remarques en bleu et les propos de M. Quaix en noir. Un décalage entre notre rendez-vous et la parution de la Martelière peut rendre certaines de ces informations obsolètes. Merci pour votre compréhension.

CIV : Lors de notre dernière rencontre, nous avons évoqué une première réunion du Conseil de Village en septembre, qu'en est-il ?

G.Q : Elle est reportée en octobre, par contre le dispositif « participation citoyenne » a démarré officiellement.

CIV : Dans le cadre de la « participation citoyenne », quelle est la marche à suivre en cas d'observations suspectes ?

G.Q : Chaque référent est libre de se faire connaître ou pas, donc dans un premier temps, il faut appeler la mairie annexe (04.90.49.47.27) qui se chargera de faire remonter au référent ou à la Gendarmerie selon le cas. En cas d'urgence, appeler directement la Gendarmerie (04.90.52.60.60).

CIV : Un curage complet de la canalisation pluviale et excédent d'eau d'arrosage le long du chemin Cabro d'Or était prévu lors de notre dernière rencontre, qu'en est-il aujourd'hui ?

G.Q : Il a été demandé en temps et en heure mais n'est pas réalisé à ce jour. En attente !

CIV : Le lotissement Villebois est toujours à l'arrêt, a-t-on une explication ? Nous savons que l'arrosage de ce lotissement n'est pas validé, comment se fait-il alors que des maisons émergent ? Les constructions peuvent-elles débuter sans cette approbation ?

G.Q : Je ne sais pas exactement, je suppose que le maître d'œuvre souhaite terminer l'autre lotissement (Mas Cartier) avant de reprendre celui-là. Les travaux étaient en statu quo durant l'été. Je dois le rencontrer le 21 septembre, j'en saurai plus à ce moment là.

CIV : De la même façon, au Clos des Paluns, nous savons que les essais d'arrosage n'ont pas été réalisés ; peut-on débuter les constructions sans ces tests ?

G.Q : Je ne sais pas. Je sais qu'il y a des difficultés avec l'arrosage dans certains lotissements, j'aurai l'occasion d'en débattre avec le maître d'œuvre prochainement.

Contre toute attente, il semblerait que : oui, on peut

construire sans que l'arrosage ne soit validé. Donc, certains promoteurs s'engagent à conduire l'eau d'arrosage dans chaque parcelle ; le ou les référents (arrosants) suivent les travaux, conseillent, font les essais avec les services techniques de la mairie et en principe délivrent, ou pas, une conformité ; sauf que cette conformité n'est visiblement pas rédhibitoire, puisqu'ici les essais n'ont, même pas, été jugés utiles. Il n'y a donc aucune garantie du bon fonctionnement. Les futurs propriétaires auront la surprise !

CIV : Pour la route de Bellombre, le bitume était prévu de mi-juin à mi-juillet ; une réunion d'information aux riverains l'annonçait pour débuter le 5 septembre. Or, il n'est toujours pas réalisé ! L'état intermédiaire de cette route, qui la rend dangereuse, ne peut souffrir d'avantage de retard. Qu'en est-il ?



Sur cette même route, la piste cyclable n'est toujours pas prévue depuis la RD 453 ? Ce qui est un non-sens pour nous, il ne s'agit là que d'un tronçon de piste cyclable ; la moindre des choses aurait été de la faire partir depuis le commencement de la Route de Bellombre.

G.Q : Effectivement, la société chargée des travaux a pris du retard sur un autre chantier, je ne sais pas encore quand elle pourra intervenir. Pour la piste cyclable, c'est regrettable, mais non elle ne partira pas de la RD 453. Elle débutera de la rue Matisse pour se terminer au panneau de sortie de Raphèle en direction de Moulès. Le PLU prévoyait une voie douce entre Raphèle et Moulès, cette portion constitue une amorce ; le reste est à l'étude sachant que des expropriations sont à prévoir, le bord de la route étant par endroit privé.

CIV : Certains riverains de cette route auraient souhaité bénéficier des travaux pour être raccordés aux réseaux eau et assainissement. Cela est-il envisageable ?

G.Q : NON, le coût serait trop important et les réseaux sont vétustes et sous-dimensionnés. On ne peut pas les surcharger.

Donc, on a pu sans aucun complexe et sans que cela ne gêne personne en son temps, raccorder cinq nouveaux lotissements sur des réseaux reconnus détériorés ; mais on ne peut pas se permettre de rattacher quelques habitations privées ; on les mettrait en danger ! On se soucie aujourd'hui de l'état des réseaux de Raphèle, elle est sans doute là, la bonne nouvelle !

CIV : La Route des Marais devait être reprise.



G.Q : Oui, les travaux sont en cours, ils sont pratiquement terminés. Le revêtement a été réalisé en bicouche. Ce n'était pas du luxe, elle était devenue à la limite du praticable. Ce sont des travaux du Conseil Départemental 13.

C'est une très bonne chose en effet. Bien qu'elle soit secondaire, cette route est très fréquentée ; elle dessert, entre autres, l'école « du domaine du possible » et fait le lien avec le village de Mas Thibert. Sans compter les riverains qui apprécieront cette réfection.

CIV : Les chemins de Laugier et de Lautier devaient être repris également.

G.Q : Oui, tous les deux ont été refaits.



Des améliorations très appréciées, l'état des routes, des rues et des chemins sur la commune est tellement désastreux que chaque mètre linéaire remis en état est une aubaine !

CIV : Les peintures au sol dans le village méritent une réfection et des zébras au niveau du square Lanfranchi seraient les bienvenus.

G.Q : Les peintures au sol ont été refaites il y a quelques temps et le passage piéton est demandé. En attente !

CIV : L'éclairage Route de la Bienheureuse fait toujours défaut.

G.Q : Effectivement, la ville doit intervenir. L'éclairage en général est un souci majeur pour la municipalité vu

la hausse de l'électricité ; mais baisser la facture qui a explosé, demande des investissements. Tout a un coût (leds, programmeurs pour mettre en veille ou éteindre la nuit, etc) ! Equation qui n'est pas simple à résoudre. Ce quartier de la Bienheureuse fait également l'objet de vandalismes récurrents ; ainsi l'armoire téléphonique a été totalement incendiée et les vitres de l'abri bus ont volé en éclats. Les riverains n'ont ni téléphone, ni internet. Orange a été informé de cette situation ; malheureusement malgré les interventions de la mairie et des riverains sur leur site en ligne, rien ne bouge.



CIV : Des interventions en ligne ne sont visiblement pas suffisantes, le CIV demande s'il est possible de faire une mise en demeure par courrier officiel (service juridique) à l'opérateur.

Mr Quaix se renseigne.

CIV : Les caméras de vidéosurveillance installées à Raphèle sont-elles opérationnelles ?

G.Q : Oui, et la visite de la Police Municipale est prévue prochainement.

CIV : La déchetterie : un des blocs, qui menaçait de tomber, est à terre, il n'ira pas plus bas ! Il en reste un potentiellement dangereux. Qu'en est-il des aménagements réclamés à l'ACCM ?



G.Q : Nous avons certainement le plus bel accès à une déchetterie depuis que la route a été refaite. Quant au reste, malheureusement, ça ne se fera pas.

Seule lueur d'espoir, la déchetterie au nord d'Arles semble compromise ; il y aurait peut-être un report sur Raphèle avec les investissements inhérents ; tout ça au conditionnel aujourd'hui.

CIV : La venue du garde champêtre était annoncée pour juin, quel est son rôle, quels sont ses moyens d'action, peut-on l'interpeller directement et comment ?

G.Q : Il est en place, pas encore installé à Raphèle car les locaux prévus pour lui (bâtiment à côté de la Poste) ont besoin d'un rafraîchissement (budget 2023). Il aura un adjoint. Faute de local, dans un premier temps, pour le rencontrer, il vaut mieux passer par la mairie annexe ; plus tard, il pourra recevoir et organiser des permanences. Son rôle est de veiller sur les zones rurales qui lui sont affectées, et d'intervenir en cas de manquement. Il est assermenté, donc en capacité de verbaliser. Même s'il est sous l'autorité du Maire, il doit agir, sans forcément être mandaté, de façons inopinées, notamment pour les dépôts sauvages, mauvais stationnements, sorties d'écoles.

CIV : La sortie de l'école élémentaire A. Daudet a-t-elle été sécurisée ? Le fait qu'il y ait 3 sorties à cette école ne facilite pas la tâche. Ne peut-on pas supprimer la sortie des enfants côté Route de Fontvieille sur la route départementale ?

G.Q : Depuis les mesures du COVID, le directeur souhaite conserver cette sortie. Comme déjà annoncé, nous envisageons la pose de barrières sur le trottoir pour éviter les stationnements anarchiques, de buser le fossé de l'autre côté de la route pour matérialiser quelques places de parking supplémentaires et un passage piéton.

CIV : Nous émettons les plus grandes réserves sur cet aménagement. Faire traverser la départementale aux enfants nous paraît très dangereux. Des voitures garées le long de la route, des portières ouvertes, des personnes et des enfants sur la route, rien de tout ça n'est très rassurant.

G.Q : Certes, mais c'est déjà comme ça aujourd'hui ! Comme la Police Municipale, le garde champêtre fera des rondes et verbalisera si besoin. La Gendarmerie est déjà venue contrôler le stop de la rue Farandole, les mauvais stationnements et les ceintures de sécurité pour les enfants. Il y aura d'autres contrôles de façon aléatoire. Par ailleurs, pour faciliter le stationnement, à la sortie de l'école maternelle A. Daudet, un parking a été aménagé ainsi que la traversée vers l'école Pergaud. Ont été également bitumés deux passages dans le lotissement Cabro d'Or.



Effectivement, l'environnement de l'école maternelle a bien changé, il est bien plus propre, plus sécuritaire et plus agréable.

CIV : L'entretien des lotissements incombe aux promoteurs, tant que ces lotissements ne sont pas intégrés à la ville ou éventuellement à une ASL (Association Syndicale Libre qui prend le relais entre temps). La mairie ne doit-elle pas exiger d'eux que l'entretien soit réalisé ? Parfois, ce manque d'entretien gêne l'espace public : absence d'arrosage pour les arbres plantés, prolifération d'herbes folles sur les trottoirs et sur les délaissés (avec un risque d'incendie pour les riverains), avaloirs bouchés, taille des arbres, monticules de feuilles, etc.... Les habitants appellent la mairie annexe pour se plaindre, or, ce n'est pas au personnel municipal de pallier aux carences des privés.



G.Q : Je suis déjà intervenu auprès de certains, sans succès ; je les relance par courrier cette fois.

Pour un simple citoyen avec une haie envahissante, la procédure est beaucoup plus directe. La mairie envoie un courrier AR avec obligation de réaliser la taille dans un délai imparti, faute de quoi une entreprise est mandatée et la facture envoyée au propriétaire. Ce qui est bon pour les uns ne l'est pas pour les autres.



Entretien non réalisé par les promoteurs

CIV : De la même façon, les trottoirs de Vert Pré 2 sont envahis de rejets d'arbres qui ont été coupés. Même sectionnées, ces branches prolifèrent sans cesse et gênent le passage. N'est-il pas envisageable de déraciner ces troncs d'arbres une bonne fois pour toutes ? Et d'en replanter d'autres, comme le prévoit la loi ? Cela éviterait un travail répétitif et improductif.

G.Q : Je suis tout à fait d'accord avec cela, je l'ai demandé, ainsi que de couper les arbres morts qui sont faciles à repérer aujourd'hui, ce qui ne sera plus le cas dans quelques semaines. En attente !

CIV : Pour effectuer des travaux dans un des lotissements, un fossé a été détérioré et un pylône électrique déchaussé. Un enrochement est jugé nécessaire. Qui va supporter le coût de cette opération ?

G.Q : Le promoteur s'est engagé à réaliser les travaux de réfection et à remettre en l'état d'origine.

CIV : La saison des pluies arrive, les fossés sont bouchés ; quand aura lieu l'entretien ?

G.Q : Les fossés seront nettoyés en octobre.

CIV : Notre « Arlésienne » à nous, l'étude pour le stade de la Cabro d'Or, est-elle enfin lancée ? De ce projet dépend tout le développement du village.

G.Q : Je vais organiser très prochainement une réunion avec les associations sportives concernées et l'adjointe au sport.

CIV : L'état du trottoir devant l'école Pergaud est déplorable.

G.Q : Ce trottoir n'est pas terminé. Il manque la végétalisation qu'il faudra entretenir par la suite. En ce qui concerne l'école Louis Pergaud, des travaux dans l'appartement de fonction ont permis la création

d'une salle des maîtres pour les enseignants de l'école ainsi que d'une tisanerie.



Ces ouvrages étaient en souffrance depuis de très nombreuses années ; nous avons fini par aboutir. Ces travaux et ceux pour la végétalisation du trottoir ont une valeur de 40.000 Euros.



Ce projet est effectivement sur la table depuis presque huit ans. Nous sommes heureux de le voir enfin se réaliser. Réhabilitée, la voirie de l'école Pergaud est plus belle et plus accueillante ; cette netteté fait plaisir à voir.

CIV : Des coupures de courant récurrentes nous ont été signalées notamment chemin du Village ; des branches restent accrochées au fil. Il y a également une armoire électrique qui a été « squattée » par les gens du voyage et qui aujourd'hui est dégradée avec des fils dénudés potentiellement dangereux. Là encore, comme pour les armoires téléphoniques du village qui sont dans un état lamentable, pouvez-vous intervenir de façon très officielle pour que ces sociétés (Orange et EDF) entretiennent rapidement et correctement leur matériel ?



Non seulement, de nombreux usagers sont pris en otage et sont privés de téléphone, d'internet et d'électricité mais de surcroît, ce délabrement dans nos rues donne l'image d'un village abandonné.

G.Q : Nous sommes déjà intervenus sans succès, nous ferons les courriers nécessaires.

CIV : Pour la sécurité de la traversée du village, la pose d'un radar pédagogique est-il envisageable ? Sans être répressif, ce type de radar a pour effet de faire lever le pied, et c'est bien là l'essentiel.



G.Q : Pourquoi pas ? On peut l'envisager dans le cadre des travaux de l'entrée de Raphèle.

CIV : Dans le même registre, un panneau d'affichage lumineux et programmable, à l'entrée du village, est-il envisageable ? Régi par des publicitaires, il

permettrait la diffusion d'informations associatives et municipales de façon ludique et permanente.



G.Q : C'est une bonne idée, je me renseigne.

Nous sommes donc à la veille de la réfection de l'entrée du village. Nous avons hâte de voir commencer les travaux, le début, peut-être, d'un embellissement de Raphèle qui en a bien besoin. Lorsqu'on cumule un manque flagrant d'entretien et des incivilités chaque jour plus nombreuses (fléau des temps modernes), on obtient un village abîmé, sale et triste !



C'est un cercle vicieux, que l'arrivée du garde champêtre et la réalisation de ces aménagements, nous le souhaitons, briseront enfin.

La Commission Urbanisme

Le CIV remercie vivement M. Quaix pour la qualité des échanges lors de cet entretien.

TOUT SAVOIR SUR L'ÉCOLE

Qui a inventé l'école ?

C'est ce "sacré Charlemagne", répondrez-vous sans doute en fredonnant cette célèbre chanson de France Gall. Sachez que c'est faux, ce n'est pas lui qui a inventé l'école. Qui a alors inventé l'école ? C'est ce que nous allons voir. Petite leçon d'histoire.

L'école existait déjà dans des temps très reculés de l'Antiquité. Les spécialistes s'accordent à dater le début de l'enseignement à la période de l'apparition de l'écriture au minimum. C'est-à-dire aux alentours du IV^{ème} millénaire avant Jésus-Christ. C'est dans l'Égypte des pharaons et en Inde qu'ont été trouvées les premières traces de l'enseignement. Plus tard, l'école arrive chez les Romains, une école très élitiste, réservée aux enfants des familles les plus opulentes. Alors, qui a inventé l'école ? On ne le sait pas nominativement. En revanche, on sait à peu près de quand date l'invention de l'école.

Le rôle de Charlemagne dans le système éducatif français



Après l'Antiquité, une longue période s'écoule, pendant laquelle il ne se passe rien en matière d'éducation. Cette période dure jusqu'en l'an 800, date du couronnement de Charlemagne. Comme tout Empereur qui se respecte, Charlemagne était en premier lieu un chef guerrier. Cependant, il était sensible aux questions d'éducation, et souhaitait

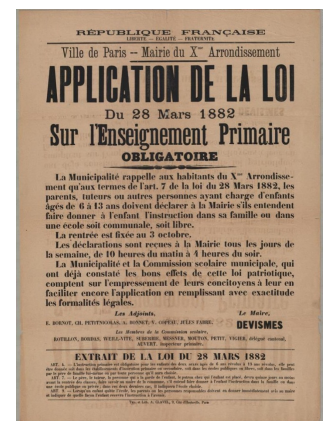
que toutes les couches sociales puissent accéder à l'enseignement. C'est ainsi qu'il décrète que toutes les cathédrales et tous les monastères de son Empire doivent ouvrir deux écoles. Dans ces écoles d'autrefois étaient enseignées plusieurs matières, comme l'écriture, la lecture, le chant et la prière. Si l'on ne peut pas attribuer à Charlemagne l'invention de l'école, on peut cependant reconnaître qu'il l'a démocratisée en Europe de l'Ouest.

Jules Ferry et le début de l'école moderne

Après Charlemagne, il faudra attendre un millénaire pour que l'école évolue pour prendre la forme que nous lui connaissons actuellement. Nous la devons à Jules Ferry, homme politique français, qui fut plusieurs fois ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts entre 1879 et 1883. Pendant son ministère,



Jules Ferry promulgue à deux reprises, en 1881 et 1882, des lois rendant l'école gratuite et obligatoire en France. L'école pouvait se tenir soit en établissement scolaire, soit à domicile. C'est toujours le cas aujourd'hui en France, où les parents ont l'obligation de faire instruire leurs enfants de l'âge de 6 à 16 ans, au minimum. Alors, qui a inventé l'école ? On peut conclure sans craindre de se tromper que l'école telle que nous la connaissons aujourd'hui est une invention collective ayant connu diverses évolutions en 6 000 ans d'histoire.



Comment était l'école d'autrefois ?

« Nombreux sont ceux et celles qui ont encore gravé dans leur mémoire les fastidieux manuels scolaires leur rappelant sans doute les bons moments passés sur les bancs d'école. La lecture de ces livres nous plonge dans un univers qui était celui de nos grands-parents et arrière-grands-parents. Vous souvenez-vous de ces petits garçons en culottes courtes et tabliers gris, intimidés par le tableau noir, sur lequel était écrit en lettres rondes avec pleins et déliés, la maxime du jour, sujet de la leçon de morale. Une odeur incomparable de craie flottait dans la salle de classe, pendant que les enfants courbés sur de vieux pupitres en bois noircis par la fumée du poêle, s'appliquaient à rédiger une page d'écriture à l'encre violette en tirant la langue ou pinçant les lèvres, trempant régulièrement d'un geste naturel leur plume sergent-major dans les petits encriers de porcelaine blanche... »

L'école, autrefois



Depuis 1881, toutes les petites communes étaient obligées d'avoir une école.



Souvent les filles et les garçons étaient séparés.

L'école était **obligatoire à partir de 6 ans jusqu'à 12 ans**. L'école maternelle s'appelait l'asile. Les horaires étaient de 8h à 11h et de 13h à 16h. A partir de 10 ans, les élèves allaient à l'étude de 17h à 18h.

Pour aller à l'école, les élèves devaient parfois marcher très longtemps et s'ils habitaient trop loin, comme il n'y avait pas de cantine, il fallait ramener un panier avec le repas.

Les filles étaient initiées aux travaux de broderie et de couture. Les ouvrages réalisés avec un soin extrême par les jeunes filles âgées de huit à dix ans traduisaient ainsi la considération que l'on avait pour la formation de la future ménagère.

En contre-partie, les garçons apprenaient le jardinage et se préparaient à devenir de bons soldats pour défendre la patrie.



Les mairies étaient souvent des écoles.

Dans les classes, il y avait plusieurs cours.



La salle de classe, autrefois

Dans la salle de classe d'autrefois, il y avait une bibliothèque, car les livres coûtaient très chers à cette époque et les enfants n'en avaient pas beaucoup à la maison.



Les tables et les bancs étaient attachés : c'était des pupitres. Dans une armoire, le maître gardait ce qui servait aux leçons de choses : les animaux empaillés, les mesures...



Pour réchauffer la classe, il y avait un poêle qui fonctionnait avec des bûches. Sur les murs, il y avait des cartes pour expliquer la géographie de la France, l'hygiène ou la morale.

Le bureau du maître était installé sur une estrade qui était en hauteur pour mieux surveiller les élèves car ils étaient très nombreux.



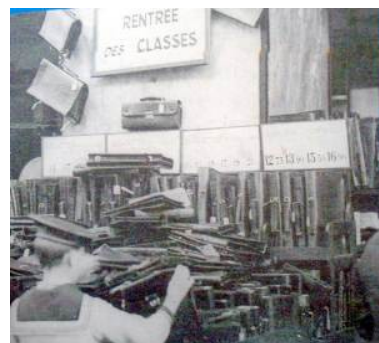
Le matériel, autrefois



Autrefois, les cartables étaient en cuir ; ils avaient deux grandes poches. Plus rarement, ils avaient deux petites poches devant.



Les enfants écrivaient sur des cahiers avec des porte-plumes qu'ils rangeaient dans leur plumier. Sur les tables, se trouvaient des encrriers en verre ou en porcelaine.



Le matériel des élèves (cahiers, livres et cartables) coûtait très cher.

Les vêtements, autrefois



Quand il faisait froid ou qu'il pleuvait, les enfants avaient une pèlerine à capuche.



En 1900, les filles portaient une longue robe avec un tablier. Après la guerre, elles portaient une blouse et des galoches.

Les garçons portaient un béret, un pantalon court, une blouse noire ou grise, des galoches.



Le maître avait une blouse blanche ou noire, boutonnée devant, une chemise de couleur et une cravate noire.

La récréation, autrefois

Pendant la récréation, qui durait 30 minutes, les enfants jouaient aux osselets, aux billes, aux gendarmes et aux voleurs, aux castagnettes. Ils jouaient aussi au piou-piou (une sorte de pétanque avec des cailloux). Ils faisaient également des rondes.

Parfois, pendant la récréation, les élèves devaient aller chercher du bois pour chauffer la classe.



Ils jouaient à la marelle,...



... et à saute-mouton.

« ... Les moments heureux sont d'abord ceux des récréations. Liés aux saisons, à la présence d'une cour assez grande ou non, les jeux scolaires forment en quelque sorte un monde clos ayant ses rites et traditions, et même ses dénominations locales – un monde clos qui, parfois, se prolongeait jusque sur les trajets du retour à la maison. »

La discipline, autrefois

La journée d'un écolier commence avec la **leçon de morale** : un quart d'heure tous les matins, selon les instructions officielles, mais en fait, bien plus, avec la foi laïque animant les instituteurs qui la prolongent en faisant régner, à tout instant, un climat moral dans la classe.



A l'opposé des bons points et des images, il y avait les mauvaises notes, ces petits bâtons, mis bout à bout en regard du nom de l'élève frondeur, dissipé ou inattentif sur le cahier de conduite du maître.

Une bêtise en classe ou un travail non fait pouvait avoir pour conséquence l'envoi « au coin » ou au « piquet », avec parfois pour coiffe, le bonnet d'âne.



Il arrivait que le maître tape sur les doigts de l'élève avec une règle en fer.

La punition écrite consistait souvent à faire des « lignes », c'est à dire à écrire un certain nombre de fois la même phrase, souvent moralisatrice : « Je dois être poli avec le maître », « Je ne serai pas brutal avec mes camarades »...

L'écriture, autrefois

Nous avons tous connu l'encre violette qui laissait des traces souvent difficiles à enlever sur nos doigts. Sur le cahier, les « écrits restent » ; il faut absolument qu'ils soient très beaux, pour ne pas dire calligraphiés. Ci-dessous quelques plumes parmi les plus utilisées mais il en existe des milliers très différentes. La plus célèbre reste malgré tout la fameuse plume Sergent Major.



En réalité, ce n'est pas par hasard que cette plume fut baptisée ainsi car la plume du sergent Major ne pouvait que bien écrire car dans l'armée, le sergent Major était chargé des écritures comptables et autres au sein de son régiment.



Les porte-plumes les plus répandus dans les écoles étaient souvent en bois, car peu de fantaisies étaient autorisées dans la panoplie du parfait écolier.

Et l'école d'aujourd'hui ?

Elle est **obligatoire de 6 ans jusqu'à 16 ans**. Les écoles d'aujourd'hui sont mixtes. Les classes sont claires et bien décorées par les travaux manuels des élèves. Les tables ont remplacé les pupitres en bois. Il y a aussi des tableaux blancs. Les enfants portent des vêtements différents ; ils ne sont plus obligés de

porter une blouse. De nos jours, les élèves utilisent un nouveau matériel plus perfectionné : des stylos, des feutres, des ardoises blanches, des sacs à dos, à roulettes...

L'enfant est plus respecté et valorisé par les professeurs. Il est écouté.

Le saviez-vous ?

Il existe un Musée de l'Ecole d'Autrefois dans le Vaucluse, près de chez nous, à MONTEUX
museedelecoledautrefois.com



PETITE HISTOIRE DU MANUEL SCOLAIRE



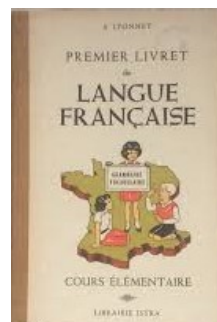
Le premier manuel français reconnu comme tel porte le titre de "*Lettres de Gasparin de Pergame*". Il s'agit d'un recueil de style latin imprimé à Paris au XV^{ème} siècle. Jusqu'au XVIII^{ème} siècle, on ne trouve que de rares ouvrages consacrés à l'éducation des enfants.

En 1791, Talleyrand déclare : "*Il faut que des livres élémentaires, clairs précis, méthodiques, répandus avec profusion, rendent universellement familières toutes les vérités et épargnent d'inutiles efforts pour les apprendre*".

Le 28 janvier 1793, un décret lance un concours pour la composition de manuels de base à une instruction élémentaire civique et morale, conforme à la nouvelle pensée républicaine. La loi du 26 août 1796 reconnaît aux libraires imprimeurs le droit de la propriété littéraire. L'état offre alors aux entreprises privées l'initiative sur le choix des manuscrits destinés à l'impression. Ainsi en 1815, plus de 685 livres ont été prescrits pour l'enseignement secondaire et supérieur. En 1833, la loi "*Guizot*" donne la liberté de l'enseignement primaire et prévoit l'ouverture d'au moins une

école primaire par commune. Entre 1830 et 1848, plusieurs manuels officiels sont diffusés à des centaines de milliers d'exemplaires. Entre 1831 et 1833, un million d'exemplaires d'un "premier livre de lecture" est distribué. Entre 1833 et 1843, le nombre d'établissements partiellement ou totalement dépourvus de manuels tombe de 43% à 23%. Après 1850, les éditeurs envoient des "Spécimens" directement aux instituteurs qui peuvent désormais effectuer leur choix librement, réunis en conférences cantonales.

Le 28 mars 1882, Jules Ferry rend obligatoire l'enseignement primaire pour les enfants, garçons et filles, âgés de six à douze ans. C'est ainsi que naît le "*Certificat d'Etude Primaire*".

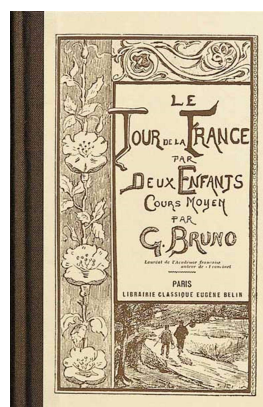
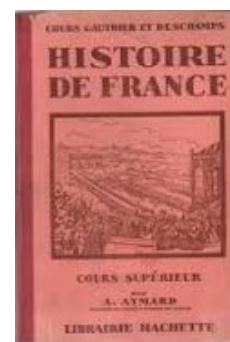


Le 29 janvier 1890, un décret impose aux instituteurs de recourir à des livres pour leur enseignement et en fragmente les différents cours :

- Cours élémentaire de 6 à 8 ans
- Cours moyen de 9 à 10 ans

- Cours supérieur de 11 à 12 ans

Mais si l'enseignement est gratuit, l'achat des livres reste une très lourde charge pour les parents. De nos jours, nous pouvons chiffrer par milliards le nombre d'exemplaires de manuels scolaires publics depuis deux siècles en France. Les plus anciens éditeurs sont sans doute **DELALAIN**, **MAME**, maisons fondées en 1764 et **BELIN** en 1777.



« Le Tour de la France par Deux Enfants » :

Ce manuel est sans doute le livre culte de l'école de la République. Pour avoir traversé le siècle, *Le Tour de la France par Deux Enfants*, écrit par Madame Augustine Fouillée sous le Pseudonyme de G. Bruno - en référence à Giordano Bruno, hérétique brûlé par l'Église en 1600 -

prolonge l'enseignement de la géographie en le soutenant d'une dimension morale : deux orphelins,

partis de Phalsbourg en Lorraine devenue allemande, parcourent les provinces de France, à la recherche de leur oncle. Ce livre de lecture courante, paru en 1877 aux éditions Eugène Belin, franchit le seuil des six millions d'exemplaires en 1901, et connaîtra quatre cent onze éditions de 1877 à 1960. Cent ans durant, ce livre a diffusé dans tous les foyers les caractères dominants de l'enseignement républicain : une morale laïque inspirée des solides valeurs bourgeoises que sont l'ordre, le sens du devoir, l'épargne, la stricte soumission aux hiérarchies sociales « naturelles » et surtout le goût du travail consciencieux. Son rôle dans l'histoire de l'éducation populaire en France est grandissime, ceci à tel point qu'un fac-similé a récemment été réédité pour les amateurs du passé.

ZOOM SUR NOS ÉCOLES...

Comme vous le savez, Raphèle dispose de trois écoles publiques :

- l'école maternelle et élémentaire Louis Pergaud située place du 8 Mai 1945,
- l'école élémentaire Alphonse Daudet située rue Fernand Léger,
- et l'école maternelle Alphonse Daudet située chemin de la Cabro.

Nous avons rencontré, juste après la rentrée des classes, celle et ceux qui tiennent ces écoles, la directrice de l'école maternelle et les deux directeurs des écoles élémentaires.

Rencontre avec Mr Christophe VASSEROT, Directeur de l'école Louis Pergaud :



Mr Christophe VASSEROT, d'un contact très agréable, nous reçoit dans son bureau. Nous sommes à l'aise rapidement, c'est un directeur qui aime son travail et c'est un très bon interlocuteur.

Il nous explique tout de suite son parcours professionnel. Professeur des Ecoles depuis 2002, il débute sa carrière dans les classes CM1 et CM2 ; il est remplaçant pendant plusieurs années, il effectue alors un intérim de Directeur. Il obtient son poste de Directeur à Raphèle, il y a 9 ans.



A son arrivée, en 2013, l'école comporte 3 classes élémentaires. La maternelle n'existe pas. Une partie du bâtiment, alors vide, sert de centre aéré pendant les vacances scolaires.

A l'heure actuelle, l'école a un effectif de **170 élèves**. La maternelle est dotée de 2 classes : petits-moyens et moyens-grands. L'élémentaire se compose de 5

classes : CP – CP/CE1 – CE2/CM2 – CM1 et CM2.

Mr VASSEROT est entouré par un personnel enseignant jeune (entre 30 et 45 ans) et stable.

L'école adopte une pédagogie active qui place les élèves au cœur du processus d'apprentissage dans le but d'augmenter leur niveau de motivation et de favoriser les apprentissages durables. Par exemple, pour inciter les élèves à la lecture, chaque jour, à 13h30, est organisé un quart d'heure de lecture silencieuse ; chaque élève lit un livre ramené de chez lui ou de la Médiathèque ou de la bibliothèque de l'école ; l'enseignant lit aussi pendant ce temps dédié. Malgré tout, Mr VASSEROT constate que le niveau des élèves baisse un peu, ce depuis plusieurs années.

Un projet d'école triennal contenant les objectifs tant généraux que particuliers a été décidé. C'est ainsi que toute l'école étudie le Provençal et l'Anglais (3h/semaine sont consacrées aux langues vivantes).

Les parents élus au Conseil d'Ecole ont un rôle actif. Le contact est très bon et la coopération existe avec un souci permanent de dialogue entre les parents et les enseignants.



Par contre, Mr VASSEROT déplore le manque de relation directe avec la Mairie. En effet, il regrette de ne plus pouvoir s'adresser à la Mairie Annexe. Toute demande est centralisée en Mairie d'Arles, ce qui entraîne une attente souvent longue dans les interventions. Auparavant, la réactivité de Mr Gérard QUAIX était appréciable.

Mr VASSEROT nous explique comment devenir Directeur d'une école. Il faut d'abord avoir été Professeur des Ecoles pendant 3 ans. L'enseignant intéressé s'inscrit sur une liste d'aptitude départementale. Une commission émet un avis après étude du dossier et entretien avec le candidat, entretien formel avec deux Inspecteurs de l'Education Nationale et un Directeur d'école. Cet entretien dure 20 minutes et est axé principalement sur les connaissances des textes officiels. Ensuite, les professeurs des écoles retenus suivent une formation. Suite à cette formation, si un poste de direction n'a pas été attribué dans les 3 ans, il faut repasser

l'entretien.

La fonction de Directeur n'intéresse que peu d'enseignants. En effet, c'est une fonction avec une charge de travail importante, notamment administrative, pour laquelle une seule journée par semaine est dédiée (les autres jours, le Directeur garde sa charge de Professeur des Ecoles). Il n'y a pas de secrétaire pour l'aider. Et lors de cette journée dédiée, les appels téléphoniques, les e-mails, la sonnette de la porte sont omniprésents...

Les élèves de l'école Pergaud participeront au numéro de la Martelière de Janvier 2023 en rédigeant un ou plusieurs textes libres.

Rencontre avec Mr Thierry GUILLAUMOU, Directeur de l'école élémentaire Daudet :



Mouraret. Qu'est-ce qu'un DDEN ? Le DDEN est un bénévole partenaire de l'école publique, attaché aux valeurs de laïcité, qui veille aux bonnes conditions de vie à l'école et autour de l'école. C'est un médiateur au service de l'intérêt de l'enfant. Il est en liaison avec les Inspecteurs de L'Education Nationale, les élus municipaux et les parents d'élèves.

A ce sujet, Mr GUILLAUMOU évoque les sanitaires insuffisants et vétustes, le manque d'équipements en particulier les projecteurs interactifs qui permettraient un enseignement plus efficace et intéressant pour les élèves. Il évoque aussi le fait que, pour les animations, Raphaële se heurte à un problème de transport coûteux car il faut souvent se déplacer sur Arles.

La tâche de Directeur est complexe. Mr GUILLAUMOU bénéficie d'une décharge de classe de 8h par semaine, temps consacré aux charges administratives lourdes et nombreuses.

L'école élémentaire Daudet a cette année un effectif de **156 élèves** répartis sur 6 classes : CP – CE1 – CE1/CE2 – CE2/CM1 – CM1/CM2 et CM2. L'effectif de chaque classe est de 25 élèves sauf le CM2 qui est composé de 29 élèves.

Le Directeur, Mr Thierry GUILLAUMOU, a 25 ans de présence dans l'école et songe à un prochain départ à une retraite bien méritée. Le personnel enseignant est jeune et stable. La pédagogie dans l'école est active et suit de nombreux projets.

Les parents élus au Conseil d'Ecole sont impliqués et forment une bonne équipe au service des enfants.

Au Conseil, siège également un Délégué Départemental de l'Education Nationale, Mr



Les élèves en difficulté sont dépistés et suivis par une équipe spécialisée extérieure, le GEVA-sco.

Le GEVA-sco concerne tous les enfants scolarisés, dont les situations nécessitent des aménagements, l'élaboration d'un projet personnalisé de scolarisation.

Le gouvernement a mis en place, cette année, un programme de lutte contre le harcèlement scolaire, qui est difficile à appliquer.

L'école est dotée d'une cantine située dans une vaste salle claire et bien aérée. 120 enfants y déjeunent chaque jour. Le service se fait à l'assiette. Les enfants mangent bien et il y a peu de déchets.

Les repas sont fabriqués en Cuisine Centrale et incluent des produits bio, locaux, de la viande A.O.C., et du fromage A.O.P..

Les deux employées municipales titulaires plus une aide signalent un travail qui devient de plus en plus intense avec l'augmentation des effectifs.

Enfin, la rencontre ayant eu lieu au moment de la récréation, on peut se rendre compte aisément que cette école est agréable, accueillante et que les enfants s'y sentent bien. **BRAVO !!...**

Rencontre avec Mme Virginie FISCHBACH, Directrice de l'école Maternelle Daudet :



La rencontre avec Mme Virginie FISCHBACH s'est avérée très conviviale et très enrichissante. C'est une directrice à l'écoute, pour laquelle l'enseignement est une vocation ; elle est en poste depuis 6 ans. Auparavant, elle était Professeur des Ecoles et adjointe de l'ancienne directrice. Elle a donc une présence de 20 ans dans l'établissement.

Mme FISCHBACH nous explique sa fonction de Directrice d'école maternelle, différente de celle d'école élémentaire. Bien sûr, elle est responsable du bon fonctionnement de l'école (idem élémentaire).

Mais, par contre, une différence s'impose dans les relations tissées avec les familles des enfants. Chaque année, elle est en présence de parents qui scolarisent leur enfant pour la première fois, avec tout ce que cela peut engendrer d'angoisses et de nervosité pour ceux-ci. La mise en confiance, le dialogue avec ces familles sont prioritaires et doivent être privilégiés, y compris pour les parents des plus grands. L'école maternelle est une continuité de la crèche ou des nounous... ; c'est pour cette raison,

notamment, que les parents rentrent au bord des classes, chaque jour, permettant un dialogue de proximité avec la directrice mais aussi avec les enseignants et le personnel d'accompagnement éventuellement. Les échanges sont quotidiens et permanents.

De plus, à la différence de l'école élémentaire, un directeur ou une directrice d'école maternelle est responsable de son personnel enseignant mais aussi, sans hiérarchie possible, du personnel de la Mairie que sont les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM). A l'école maternelle Daudet, aucun problème de relation n'est à déplorer entre les enseignants, les ATSEM, le personnel de la cantine ou les agents de propreté.

Mme FISCHBACH en profite pour nous faire part des échanges qu'elle a avec Mr Gérard QUAIX, échanges qu'elle qualifie de très bons. Mr QUAIX est serviable et à l'écoute, ce qui est bien sûr un atout pour le bon fonctionnement des écoles.

Mme FISCHBACH bénéficie d'un jour de décharge par semaine pour effectuer le travail administratif afférent à sa fonction. En dehors de cette journée, elle a la charge d'une classe de petite section.

Actuellement, l'école maternelle Daudet compte **93** élèves, répartis en 4 classes : petite section de 23 élèves, petite/moyenne section avec 7 petits et 16 moyens, moyenne/grande section avec 15 moyens et 8 grands et grande section de 24 élèves.

Le personnel encadrant ces élèves est de 4 Professeurs des Ecoles (dont Mme FISCHBACH), tous titulaires, et de 3 ATSEM à temps plein.

En ce qui concerne la pédagogie, il n'y a pas de programme scolaire comme en élémentaire. L'élève doit acquérir des compétences sur les 3 ans de scolarité, compétences retenues par l'équipe pédagogique transcrites sur un cahier appelé « mon carnet de suivi des connaissances ». Ce carnet suit l'élève de la petite à la grande section et permet de cibler ses progrès.

MOBILISER LE LANGAGE DANS TOUTES SES DIMENSIONS

compétences retenues par l'équipe pédagogique :

● l'oral :

1. je parle avec une intention :

			
Je raconte un événement	Je décris un événement, une image	J'explique comment j'ai fait	Je donne mon point de vue

2. je parle de mieux en mieux pour me faire comprendre :

		
J'utilise « je »	Je produis des phrases simples	Je produis des phrases complexes

3. je cherche et je joue avec les syllabes des mots :

		
Je scande les syllabes d'un mot	Je dénombre les syllabes d'un mot	Je code et je localise les syllabes d'un mot

Extrait de « mon carnet de suivi des connaissances »

Mme FISCHBACH nous fait part de l'ensemble des projets pour cette année scolaire 2022-2023. En dehors des spectacles habituels de Noël ou du carnaval, des projets intéressants voire passionnants sont mis en œuvre.

Tout d'abord, comme pour les écoles élémentaires de Raphèle, l'école maternelle Daudet est Centre d'Apprentissage Continu de la Langue Provençale. Une initiation au provençal est donc à l'honneur avec la lecture de comptines, de petits textes, et l'apprentissage de danses.

C'est dans cet ordre d'idées qu'un partenariat a été réalisé avec la Médiathèque d'Arles et plus particulièrement avec la médiathèque Hors-les-Murs qui se déplace à l'école une fois/mois pour réaliser un atelier de lecture sur une thématique donnée (par ex, pour la première période, « formes et couleurs »). A chaque période – intervalle entre deux vacances scolaires – est mise à disposition une mallette contenant des livres, DVD, cd... tous empreints d'une « teinte provençale » ou pouvant aussi aborder la thématique du harcèlement scolaire. Concernant ce problème de harcèlement que Mme FISCHBACH préfère nommer intimidation, à l'échelle de l'école

Nous tenons à remercier particulièrement Mme FISCHBACH, Mr GUILLAUMOU et Mr VASSEROT pour leur accueil, leur disponibilité et l'attention qu'ils nous ont portée lors des rencontres. Nous sommes heureux de voir que nos écoles raphéloises sont dirigées par des professionnels qui sont passionnés par leur métier.

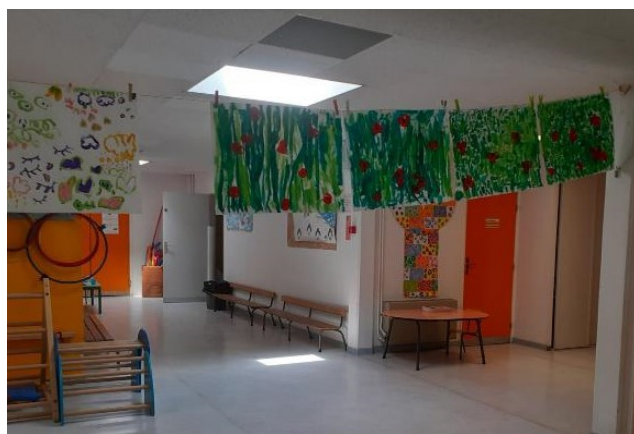
MERCI ET BRAVO !!!...

maternelle, une journée pédagogique est prévue en novembre.

Avec la Médiathèque, existe aussi un partenariat « Eclat de Lire ». Une sélection de 5 à 6 albums est présentée en classe et donne lieu à une production arts plastiques, production qui est exposée dans les salles de quartier d'Arles puis à la Médiathèque avec une inauguration au mois de juin.

Une chorale avec un intervenant du Conservatoire sur la chanson « J'ai descendu dans mon jardin » est également au programme, au cours de la deuxième moitié de l'année scolaire, en collaboration avec la classe des petits-moyens de l'école Pergaud.

Dans le cadre du Parcours Educatif Artistique et Culturel (PEAC) initié par l'Education Nationale, Mme FISCHBACH privilégie les œuvres d'arts visuels et cette année, ce seront les peintres Henri Matisse et Victor Vasarely - plus un peintre différent choisi par chaque professeur des écoles - qui seront à l'honneur. Les élèves réaliseront des œuvres « à la manière de Matisse ou Vasarely... », œuvres qui viendront orner les murs et la cour de récréation de l'école.



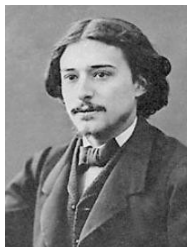
Exposition juin 2022 des œuvres « à la manière de Monet » réalisées par les élèves de Daudet (PEAC)

Mme FISCHBACH aimerait aussi réaliser une demi semaine provençale, mi-mai, avec la venue d'intervenants extérieurs, tels une chevière, un santonnier..., la réalisation de mets provençaux (tapenade) et plus selon les idées....

Enfin, bien sûr, comme nous l'avons connu pour nous-mêmes, chaque professeur des écoles organise ses sorties éducatives. Pour cela, ils ont la possibilité de puiser dans le cahier ressources du site de la Ville d'Arles (le cahier ressources recense toutes les actions éducatives dans les domaines de la culture, du patrimoine et de l'environnement que la ville d'Arles ou ses partenaires proposent aux établissements, de la maternelle au lycée).

... LES NOMS DE NOS ÉCOLES

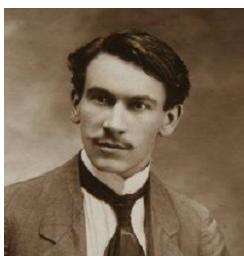
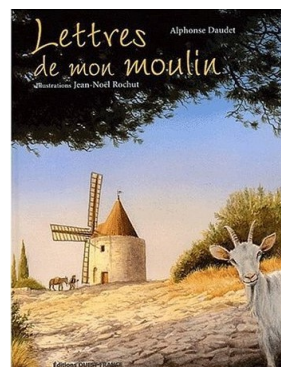
Clôturons le chapitre de nos écoles raphéloises en nous intéressant, même si nous les connaissons, aux deux auteurs qui ont prêté leur nom à celles-ci :



Alphonse Daudet :

Né à Nîmes le 13 mai 1840, Alphonse Daudet grandit en Provence. Il rejoint Alès et devient maître d'étude afin de subvenir aux besoins de sa famille, suite à la ruine de son père. Cette période de sa vie l'inspirera pour l'écriture de son premier roman, *Le Petit Chose* (1868). Il se rend par la suite à Paris et trouve rapidement une certaine popularité littéraire. Devenu journaliste, Daudet publie un recueil de poèmes, *Les Amoureuses*. C'est également à cette époque que l'écrivain contracte la syphilis, une maladie qu'il subira le reste de sa vie. En 1862, Daudet publie la première de ses 17 pièces de théâtre, *La Dernière Idole*. Deux ans plus tard, il effectue plusieurs séjours en Provence. Il s'inspire de la région de son enfance pour écrire ses contes et découvre le moulin Saint-Pierre dans les Bouches-du-Rhône qui le pousse à écrire les fameuses *Lettres de mon Moulin* (1866), dont certaines histoires sont

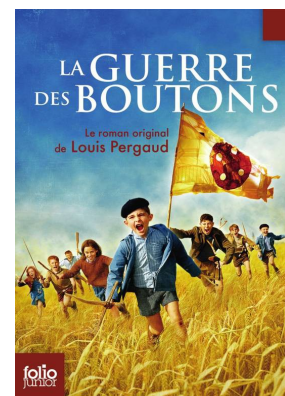
devenues célèbres. Également issu de ce recueil, le drame *L'Arlésienne* est présenté au public en 1872. Bien que ses publications ne perçoivent pas le succès escompté, Daudet poursuit son travail d'écriture. Après son mariage avec Julie Allard en 1867, il publie des romans parmi lesquels, la trilogie *Tartarin de Tarascon* (1872-1890) qui lui apportent enfin un certain succès. Durant la fin de sa vie en 1896, Alphonse Daudet est chargé par Edmond Goncourt, inventeur de l'Académie Goncourt, de fonder un groupe littéraire décernant chaque année un prix à un ouvrage écrit en prose. Alphonse Daudet décède le 16 décembre 1897 à Paris d'une maladie incurable de la moelle épinière, une complication liée à la syphilis dont il était atteint. Il était âgé de 57 ans.



Louis Pergaud :

Il est originaire de Belmont (Doubs) où il est né le 22 janvier 1882. Son père y est instituteur paroissien depuis 1877. Il suit les traces de celui-ci au moment de choisir son métier. Après une préparation à Besançon, en juillet 1898, Louis Pergaud, âgé de seize ans, dont le travail est excellent, présente le concours d'entrée à l'École Normale, où il est reçu premier. Après 3 ans d'études, il en sort, le 30 juillet 1901, troisième de sa promotion. Il est nommé enseignant à Durnes (Doubs), son premier poste, pour la rentrée d'octobre 1901. Il se retrouve orphelin à 18 ans, en 1900, son père et sa mère étant décédés à un mois d'intervalle (le 20 février et le 21 mars). En 1903, il épouse Marthe Caffot, institutrice à La Barèche, un village voisin. En avril 1904, Pergaud avec l'aide d'un ami poète, Léon Deubel, fait paraître son premier recueil de poésies, *L'Aube*. En 1905, lors de la séparation de l'Église et de l'État, Pergaud est muté à Landresse, toujours dans le Doubs. Par la suite,

Pergaud travaille à Paris comme clerc puis comme maître d'école, consacrant tout le temps qu'il peut à sa plus grande passion, l'écriture. Sa première publication en prose paraît dans le *Mercure de France* en 1910 ; le recueil de ces nouvelles s'intitule *De Goupil à Margot* (Prix Goncourt 1910). En 1911, sort son deuxième recueil de nouvelles sur le thème des animaux, dont *La Revanche du Corbeau*. En 1912, il écrit *La Guerre des Boutons*, *Roman de ma douzième année*, *Ferry*, etc. En 1913, paraît *Le Roman de Miraut*, *Chien de Chasse*. En août 1914, Louis Pergaud est mobilisé dans l'armée française. Il sert en Lorraine sur le front Ouest, pendant l'invasion allemande. Le 7 avril 1915, son régiment lance une attaque contre les lignes allemandes ; Pergaud, piégé dans les barbelés, est blessé par balles. À la fin de l'offensive, l'écrivain comtois n'est pas parmi les rescapés.



NOS RUES...



Musée Fernand Léger à Biot (Alpes Maritimes)

Fernand Léger naît le 4 février 1881 à Argentan en Normandie. Sa mère l'élève seule ; son père, éleveur de bœufs normands, décède lorsqu'il a quatre ans. Fernand n'aime pas trop l'école - "*il ne fut jamais un élève studieux*" - ; il se fait renvoyer plusieurs fois (il dessine des caricatures de ses professeurs qui amusent beaucoup ses camarades).

Après des études d'architecture à Caen, il entre en 1900 comme **dessinateur** chez un architecte de Paris. En 1903, il est admis à l'École des Arts Décoratifs de Paris tout en fréquentant épisodiquement l'atelier de Léon Gérôme, de Gabriel Ferrier et l'Académie Julian. De ses premiers essais ne subsistent que quelques toiles dérivées de **l'Impressionnisme** et plus rarement du **Fauvisme**. Il détruit la plupart de ses œuvres, des "*Léger avant Léger*".

Le choc initial est provoqué par les quarante-deux **Cézanne** exposés au Salon de l'Automne de 1907. L'évolution de Fernand Léger se précipite alors : "*Le Comptoir sur une Table*" (1909) et "*La Couseuse*" (1910). Installé à Paris à La Ruche près de Montparnasse, il se lie avec Delaunay, Max Jacob, Guillaume Apollinaire et surtout Blaise Cendrars. En 1910, Kahnweiler lui ouvre sa galerie où sont déjà **Gérard Braque** et **Pablo Picasso**.

Après sa période cubiste (1904-1913), où il peint "*Nus dans la Forêt*" (1909-1910), "*La Femme en Bleu*" (1912), Fernand Léger est mobilisé comme sapeur réserviste, puis brancardier. S'inspirant de l'existence de ses camarades de cantonnement, il peint "*L'Homme à la Pipe*" (1920), "*La Partie de Cartes*" (1917).



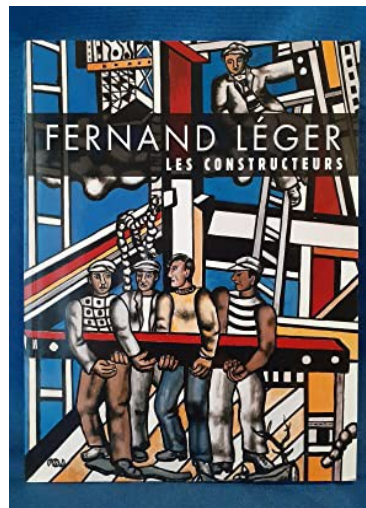
Rue Fernand Léger

Il connaît ensuite la période mécanique et le retour à la figure (1918-1923), puis la période puriste (1924-1927).

A partir de 1928, il se détache du néo-plasticisme, conçoit un espace dynamique, et renouvelle son iconographie "*La Joconde aux Clés*" (1930). S'en suit la période américaine (1940-1945) ; Fernand Léger fuit l'occupation et s'installe à New York, où le gigantisme et le dynamisme des Etats-Unis le fascinent. Il y peint des œuvres



célèbres comme "*Les Plongeurs sur Fond Jaune*" (1941) et "*La Grande Parade*" (1953). Puis la dernière période française (1945-1955) avec "*Les Loisirs-Hommage à Louis David*" (1948-1949), "*Les Femmes au Perroquet*" (1949), "*Les Constructeurs*" (1950), "*La Partie de Campagne*" (1954), "*Le Campeur*" (1954)...



Peintures, décorations architecturales, céramiques, et mosaïques, Fernand Léger déploie une immense activité jusqu'à sa mort le 17 août 1955, à Gif-sur-Yvette en Île-de-France. Cinq ans après sa mort, en 1960, ses héritiers inaugurent à Biot le Musée Fernand Léger.

Fernand Léger est aujourd'hui un artiste mondialement reconnu, mais dont la reconnaissance fut tardive, parce que trop moderne pour son temps, parce que fondamentalement inclassable. Ses origines normandes, son physique de "*brute magnifique*" et son franc-parler ont souvent fait passer Fernand Léger pour le "*paysan de l'avant-garde*". Léger a beaucoup influencé la jeune génération des **artistes américains**, comme le populaire **Roy Lichtenstein** (1923-1997).

UN PETIT TOUR PAR LA CÔTE A L'OS



S'il y a bien un commerce incontournable à Raphèle, c'est la boucherie artisanale, La Côte à l'Os, située en plein centre du village au 23 route de la Crau. Fabienne et Didier nous y accueillent et c'est avec le sourire qu'ils nous parlent d'eux et de leur commerce.

Nantaise d'origine, Fabienne a rejoint le sud de la France en 1991. Elle a travaillé durant 17 ans au rayon « boucherie charcuterie et fromage » de Casino, avant de venir à Raphèle.

Didier, né à Graveson en 1962, a eu très tôt la passion du métier. Gamin, il aimait aller donner un coup de main au boucher du coin et dès ses 13 ans, il rentra en apprentissage dans une boucherie de St Rémy-de-Provence. Après divers emplois dans la boucherie charcuterie dont 3 ans à Paris, il a ouvert son premier commerce à Graveson dans les années 2000. Plus tard, il a eu l'occasion de travailler à la boucherie de Casino, où il a rencontré Fabienne.

Tous les deux ont alors décidé de venir s'installer à Raphèle. Et c'est depuis le 1er juillet 2008, qu'ils ont fait de la « Côte à l'Os » une vraie boucherie traditionnelle où on choisit ses animaux, où on fabrique sur place, et où le client est fidèle. Depuis 14 ans, ils se sont investis dans ce commerce et ils en sont heureux, malgré les horaires difficiles (5 h du matin 6 jours sur 7, voire 4 h le mardi).

Didier, qui a obtenu le titre de « Meilleur Ouvrier de France » en 1980, est en relation directe avec des producteurs locaux ; il a à cœur de choisir ses bêtes, agneaux de la Crau, bœufs de race limousine de la Crau, animaux

élevés au foin de la Crau.... Et quand les fêtes arrivent, il met en avant sa spécialité à savoir le bœuf de Noël et le bœuf de Pâques, des animaux dont le poids est 2 fois plus élevé que celui des animaux habituels mais dont la viande a un grain plus fin et est plus goûteuse. La boucherie est aussi référencée pour le fameux taureau de Camargue.



Didier et Fabienne emploient 3 personnes : deux travaillent en coulisse dans l'atelier de préparation, notamment pour débiter les carcasses entières qui arrivent régulièrement, et une serveuse les aide le week-end. Toute l'équipe fait l'impossible pour proposer aux clients des produits de qualité.

La fabrication des plats préparés est réalisée sur place avec et en fonction des légumes de saison que Didier achète au producteur local qui est sur le marché de Raphèle le mardi matin.

La Côte à l'Os fabrique elle-même ses terrines, ses pâtés et ses saucisses.

Quand il sort de sa boucherie et ce n'est pas fréquent car le métier de boucher est très prenant, Didier s'adonne à son sport favori, la plongée sous-marine. Tous les lundis, il plonge

dans la Méditerranée aux environs de Carry le Rouet, avec le club de plongée d'Arles, Aquazen. Il a d'ailleurs un diplôme de moniteur de plongée, niveau 4.

Il a fait aussi du yoga, mais comme pour Fabienne, qui faisait de la marche nordique, la pandémie qui nous a tous déboussolés depuis 2 ans, a perturbé leurs habitudes.

Par ailleurs, Didier ne manquerait pour rien au monde sa visite hebdomadaire du jeudi après-midi, à son papa de 92 ans qui vit à Graveson.

Fabienne et Didier vivent à Raphèle non loin de leur commerce où ils se rendent à pied. Ils ne peuvent éviter de constater, hélas, la mauvaise qualité des trottoirs de notre village et ils sont bien placés pour voir ce qui va bien ou moins bien dans le village, comme la

vitesse et le non-respect des passages cloutés, ou les jardinières de fleurs qui souffrent du soleil et qu'heureusement un bénévole du quartier vient arroser régulièrement.

Si Didier et Fabienne sont très heureux dans leur commerce, s'ils aiment leur clientèle qui le leur rend bien, il n'en reste pas moins que Didier, après 47 ans dans la boucherie, aspire à une retraite bien méritée. Et celle-ci est bientôt là ! Eh oui ! Didier peut prétendre à partir en fin d'année. En conséquence la Côte à l'Os cherche un repreneur.

Nous espérons sincèrement que leur successeur ait à cœur de continuer avec la même philosophie.

Nous remercions Fabienne et Didier pour leur accueil et leur professionnalisme et leur souhaitons le meilleur pour les mois à venir.

LA PETITE RECETTE DE NICOLE : Le Grand Aïoli

Plat unique où les légumes cuits à l'eau sont présentés autour de la morue pochée.

C'est un plat de réjouissances !...



Morue : 150 gr ou 200 par personne

Œufs durs : 1 par personne

Avec une farandole de légumes : chou fleur, pommes de terre, carottes, haricots verts, betterave rouge, pois chiche, artichauts...

Escargots cuits à l'eau

Morue : dessalée, pochée, servie tiède

Légumes : les faire cuire à l'eau bouillante séparément pour qu'il conservent bien leur goût et les servir chauds

Aïoli : aucune sauce en Provence n'est plus célèbre !

Choisir si possible de l'ail blanc, plus digeste que le rouge.

Choisir une bonne huile d'olive pas trop forte.

Prendre soin que tous les ingrédients – ail, huile, œufs – soient à la même température, celle de la pièce ambiante.

Utiliser un mortier.

Pour 4 personnes :

Ail : 4 gousses dont vous aurez enlevé le germe

Jaune d'œuf : 1

Huile d'olive : ½ litre

Piler l'ail au mortier avec un peu de sel et de poivre. Lorsque l'ail est en pommade, ajouter le jaune d'œuf. Continuer à piler en remuant d'un geste rond dans le mortier. Quand cela s'épaissit, verser l'huile en un mince filet. Continuer à remuer sans s'arrêter et en versant l'huile petit à petit.

Si votre aïoli est réussi, le pilon du mortier, au milieu, doit tenir droit. Servir dans le mortier.

L'AMICALE DES ÉCOLES LAIQUES DE RAPHÈLE VOUS INFORME



- Assemblée Générale le 30 septembre 2022
- Fête de Noël le 27 novembre 2022
- Halloween le 31 octobre 2022
- Soirée Italienne le 03 mars 2023
- Bourse aux Jouets le 06 novembre 2022
- Chasse aux Œufs le 12 avril 2023

Le Carnaval et la Fête des Ecoles sont aussi au programme mais n'ont pas encore de date.

LES ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT

Toutes les associations raphéloises ont été sollicitées, y compris les associations sportives. Leurs informations se trouvent sur leur site internet.



DANSE CONTEMPORAINE
à Raphèle les Arles

ENFANTS, ADOS, ADULTES
TOUS NIVEAUX
SANS LIMITE D'ÂGE
GARÇONS OU FILLES, HOMMES OU FEMMES
DÉBUTANTS OU AVANCÉS

Art Singulier
06 66 65 94 51 / art-singulier@outlook.fr
artsingulier-danse.fr / Facebook: Art Singulier

AVEC LAURA CROS,
PROFESSEUR DE
DANSE DIPLOMÉE
D'ÉTAT

Cours d'essai gratuit

L'association Art Singulier, danse contemporaine, fait sa rentrée le **lundi 12 septembre** au gymnase de Raphèle.

Cours d'essai gratuit !

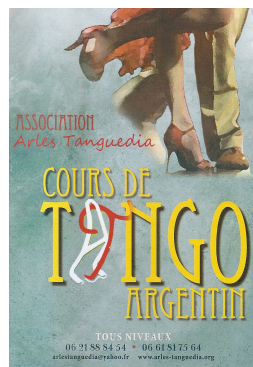
- 4/5 ans : Mardi de 16h50 à 17h40
- 6/7 ans : Vendredi de 17h à 18h
- 8/10 ans : Lundi de 16h50 à 18h et Mercredi de 17h30 à 18h35
- 11/13 ans : Mardi de 17h40 à 18h50 et Jeudi de 17h10 à 18h30
- 14/18 ans : Mardi de 18h50 à 20h et Vendredi de 18h15 à 19h35
- 18 ans et + : Jeudi de 18h30 à 20h

Pour tous renseignements : ☎ 06.65.11.88.28

Le Club du 3ème âge, **ALBERT CHABROL**, a repris ses activités, le **6 septembre**.



Les membres du Club se réunissent tous les **mardis après-midi** à la salle Gérard Philipe. Au programme, **BELOTE** et **LOTO** (alternativement un mardi sur 2), de 13h30 env. à 17h30 env. De plus 3 ou 4 fois par an, les membres du Club se retrouvent autour d'un repas convivial. Si vous êtes intéressés ou pour tout renseignement, appelez **Mme KIECKEN** au **06 81 16 74 82** (en cas d'absence, laisser un message sur son répondeur).



Arles Tanguedia

vous propose

Cours de Tango Argentino

Tous les jeudis avec

Florian Megy

Débutants - 18h45

Techniques Femmes/Hommes - 20h

Intermédiaires/Avancés - 21h15

Salle Polyvalente de Pont de Crau

06.21.88.84.54 - 06.61.81.75.64

A Raphèle, tous les 1ers dimanches du mois, Bal Tango Argentino à la salle Gérard Philipe



Organisent une :

**SOIREE
DANSANTE**

Animée par le duo DJ. **DANY GRAY/MIKA**

Le Samedi 8 Octobre 2022

A la salle Gérard Philipe, Place des Micocouliers

A partir de 19 heures

**Entrée 5 euros avec une consommation
Buvette et restauration rapide sur place**

☎ 06.62.12.42.65 ou 06.67.93.84.87

L'association **Passion Sévillane** vous accueille de nouveau avec plaisir à partir du **3 octobre** :

Au programme :

- le **Lundi** : danse sévillane pour les danseurs confirmés
- le **Mardi** : chorale espagnole

Il y a encore de la place !

Rejoignez-nous !

Inscriptions au **06.62.57.37.95**



ASSOCIATION LE RÊVE DU PHÉNIX

PLANNING ANNÉE 2022-2023

Lundi	Arles	18h30-19h30 gym / 19h30-20h30 pilate
	Raphèle	17h30-18h30 éveil / 18h30-19h30 moderne enfants / 19h30-20h30 moderne ados
Mardi	Raphèle	17h-18h moderne enfants / 18h-19h abdo / 19h-20h cabaret technique / 20h-21h cabaret chorégraphies
	Raphèle	10h30-11h45 baby gym
Mercredi	Sambuc	16h-17h baby gym / 17h-18h moderne / 18h-19h abdo / 19h-20h pilate
	Raphèle	11h-12h zumba / 12h-13h pilate
Jeudi	Arles	18h30-19h30 abdo / 19h30-20h30 gym douce
	Raphèle	18h-19h zumba / 19h-20h moderne adultes / 20h-21h pilate
Vendredi	Raphèle	

Amandine : 06.28.53.26.95 / Magali : 06.19.76.55.63

Le **Club COUTURE TRICOT** (atelier du CIV) a repris ses activités le **26 septembre**.



Au programme, **ECHANGE, PARTAGE ET CONVIVIALITE** autour de **travaux d'aiguilles** en toute liberté : couture, patch, tricot, crochet, broderie...

Tous les **lundis de 13h30 à 16h30** à la salle Gérard Philipe.

Pour tous renseignements, venez nous rendre visite !

Eh oui ! Noël arrive à grands pas...

Alors, réservez votre week-end du 19 et 20 novembre prochain...

Et rejoignez-nous au MARCHÉ DE NOËL !



Un numéro spécial de *La Martelière* sera diffusé tout début novembre.

**Il vous informera en détail sur cette manifestation incontournable,
qui regroupe petits et grands !!**

A BIENTÔT !!!